L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, 73 RUE ST. CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 9 JUILLET.

FEUILLETON.

MARTIN GIL.

CHRONIQUE DU TEMPS DE PHILIPPE II.

PAR

MANOEL FERNANDEZ Y GONZALEZ.

DEUXIÈME PARTIE.

A TEL ROI, TEL SECRÉTAIRE.

—1578—

XII.

LA MÈRE ET LE FILS.

Nous avons laissé Martin Gil à la porte de la maison de Josepha, au moment où celle-ci, au nom de son fils, descendait les escaliers pour ouvrir la porte. Elle s'ouvrit enfin et Josepha parut, une bougie à la main. Les deux personnages se regardèrent sans se reconnaître, et cela n'était pas étonnant, si l'on veut bien se rappeler qu'à dix ans Martin avait fui la maison paternelle, et que quatorze années s'étaient écoulées depuis cette époque.

—Dieu vous garde, senora! dit Martin en ôtant son chapeau par un mouvement involontaire.

—Et vous de même, caballero, répliqua Josepha en inclinant un tant soit peu la tête.

—Voulez-vous bien me permettre d'entrer chez vous?

—Montez, je le veux bien; je regrette seulement de ne pouvoir vous faire un accueil digne du rang que semble accuser votre mine.

Après ces paroles, Martin entra; Josepha ferma la porte; ils montèrent tous deux et entrèrent dans la chambre d'où Walait de sortir Abul-Zind.

Un autre, à la place de Martin, eût senti son cœur s'émouvoir devant cette femme, vieillie autant par les souffrances que par les années, devant cette femme qui était sa mère; mais lui, tout tremblait d'ambition, sans le connaître, dans la seule pensée que cet homme lui apportait des nouvelles de son fils.

Mais Martin Gil n'était sensible à rien qu'à son orgueil et à ses désirs insensés; il comprit cependant qu'il devait se montrer affectueux et mettre en jeu tous les moyens de plaire. C'était un comédien, il jouait son rôle, et en excellent comédien.

—Asseyez-vous, señor, dit Josepha d'une voix hésitante.

Martin s'assit.

—Eh bien! senora, dit-il en jouant avec son chapeau, vous ne vous attendiez sans doute pas....

—A avoir des nouvelles de mon enfant! Oh! non, il m'a abandonnée, il y a quatorze années; il m'a laissée seule en m'enlevant l'unique chose qui restait de part et de saint dans le monde, son amour. J'ai beaucoup souffert depuis, et, malgré tout, je n'ai jamais cessé de pleurer et de prier Dieu pour lui.... Eh bien! vous dites que vous m'apportez de ses nouvelles? Vit-il? Est-il heureux?

—Il pourrait être heureux, senora, et son bonheur dépend de vous.

—De moi?

—Oui.... il m'a envoyé vous demander ce bonheur.

—Pourquoi n'est-il pas venu lui-même?

—Son honneur et la volonté de don Juan d'Autriche le retiennent dans les Pays-Bas.

—Mais il viendra?

—Il viendra, senora, si vous voulez qu'il vienne.

—Mon Dieu! a-t-il pu en douter?

—Il ne doute pas, senora, mais il espère avoir une preuve de votre amour.

—De mon amour? existe-t-il donc une mère qui n'aime pas son enfant? Eh bien! qu'il le voit, senor; je n'attendrai pas qu'il vienne à moi, j'irai à lui!

—Vous le trouverez difficilement sans mon aide. Écoutez, senora, et excusez ce qu'il peut y avoir de désagréable dans mon récit; votre fils a vécu pendant quatorze ans dans l'obscurité, sans parents, sans patrie, sous un nom honteux qui l'a fait fuir loin de vous....

—Oh! monsieur....

—S'il a quelque affection que vous portait votre fils, il ne pouvait accepter l'héritage d'un bohémien....

Josepha gardait le silence, mais elle se sentait blessée au cœur, et deux larmes brûlantes coulèrent de ses yeux.

—Excusez-moi, senora, si mes paroles réveillent chez vous d'amers souvenirs, dit Martin en remarquant le trouble de sa mère.

—Continuez, dit Josepha, en essuyant ses larmes.

—Votre fils, à force de services, est parvenu à une position assez enviable; du moins respectée. Il est riche, aussi riche et capitaine de cavalerie et alcade de Madrid....

—Oh! s'exclama Josepha joyeuse, sans pouvoir contenir l'effusion de son âme, riche, capitaine et régidor.... Comment a-t-il besoin de moi?

—Votre fils, senora, a besoin d'un nom, d'un nom illustre qui lui appartienne.

—Je connais ce que le roi l'avait anobli, à cause de ses services, dit Josepha.

—Le roi, senora, ne le connaît pas encore, bien qu'il soit homme à le bien servir.

—Quel nom porte-t-il aujourd'hui?

—Il se nomme don Juan de Ménèses.

Josepha se leva, comme poussée par une force supérieure, et regarda Martin Gil avec épouvante.

—Et qui lui a donné ce nom?

—Ces papiers, senora, répondit Martin en tirant de son pourpoint les actes que lui avait remis Beny-Aschem de Grenade.

Josepha les prit, parcourut à ses dominer; c'étaient les actes d'une mort [illegible].

—En effet, ce sont des titres de noblesse. Ce que je ne comprends pas, c'est comment ces actes....

—Ces titres lui ont été remis par une femme mourante, alors qu'il se trouvait à Bruxelles. Depuis ce jour, tout lui a manqué.... Il ne lui manque plus maintenant qu'une chose, que ce monde ne saurait lui donner. Il veut revenir à présent le front levé, et qu'elle dise: de don Isabel de Silva y Mendoza, d'ins la cathédrale sur une tombe de l'église de Santo-Domingo el Real ont un mensonge. Alors il monde et la cour vous reconnaîtront pour ne point pas encore avoir ces billets faits de grandeur et de Cifuentes.

—Qui que vous soyez, monsieur, vous qui avez en l'audace de me jeter mon passé....

—Isabel de Silva y Mendoza; il apparait à Dieu de juger ma conscience.

Il y a santo-Domingo el Real....

L'aspect de cette femme était noble et sévère; il y avait dans son visage altier, elle semblait indiquer à Martin que leur entretien était terminé.

Martin comprit qu'il obtiendrait rien de sa mère par ce moyen et résolut de l'aborder franchement, et il se décida à aborder la situation.

—Asseyez-vous, senora, dit-il en affectant l'émotion, asseyez-vous et écoutez-moi.

Dona Isabel, ainsi la nommerons-nous désormais, s'assit.

—Votre fils n'a-t-il pas été élevé? [illegible] accusait votre fils.... Votre fils qui vous aime!

Dona Isabel regarda fixement Martin Gil.

—Votre fils, senora, craignant de se présenter pauvre et inconnu. Riche et dans une haute position, il n'a pas voulu vous dire simplement:—Me voilà, ma mère!...

—Et n'est-ce pas la cause de celui qu'il n'est pas venu?

—Il vous avait abandonnée. Pendant quatorze ans, vous avez été réduite à la pauvreté, à la mendicité, à l'esclavage, et votre fils n'est pas venu vous consoler.... Voilà donc pourquoi il n'ose se présenter devant vous avant de savoir s'il vous fait pardonner.

—Qu'il vienne! s'écria impétueusement dona Isabel, qu'il vienne! mon cœur, comme depuis vingt ans, a besoin de sa tendresse.... Oh! faites qu'il vienne, et mon cœur vous bénira.

—Et s'il était à Madrid?

—Mon Dieu!

—S'il était près d'ici?

Dona Isabel regarda fixement Martin Gil. Ses yeux de mère erraient sur l'inconnu. Ils devenaient son regard lui qui pendant un moment sa fortune, doutant de la perversité de Martin. Puis ces deux regards se croisèrent et pénétrèrent dans l'âme de la mère et du fils. Dona Isabel, tremblante, palpitante, tomba entre les bras de Martin et éclata en sanglots.

Puis elle s'arracha de ses bras, resta pendant un moment en extase devant lui, saisit sa tête entre ses mains, et couvrit son visage de baisers et de larmes; puis elle roula par terre évanouie.

—Par la queue de Lucifer! exclama le jeune homme en se relevant et en essuyant une larme du revers de sa main, cette femme doit être ma mère, car elle m'a fait pleurer!

Il prenant un peu d'eau dans un vase qui était sur la table, il en mouilla le visage de dona Isabel.

—Eh bien! se dit-il en la voyant revenir à elle, ai-je plus ou moins le sentiment que je ne nous connaissais point....

Martin regarda tristement dona Isabel.

—Quoi qu'il en soit, ajouta-t-il, sa mère a ses souffrances, ses rides et sa propre expérience d'elle, mais je ne pense pas qu'il m'ait révélé. Oh! je suis de la rendre heureuse!

Isabel revint lentement à elle, regarda anxieusement autour de lui, comme si elle craignait de le perdre de nouveau, et pour la première fois depuis bien des années, elle sentit son cœur se dilater dans une joie profonde.

Mais après ce mouvement maternel, son visage redevint sérieux, la chagrin revint, à son peu de sa larme à ses yeux. Son âme naissait son passé; il était devant elle, lui réclamant son nom, qu'elle ne pouvait lui dire: Qu'avez-vous fait de l'honneur de mon père?

Elle ne connaissait pas Martin; ce qui lui importait, le moins, c'était l'honneur; son cœur était fermé à toutes les passions nobles. L'infortunée jugeait son fils avec son cœur de mère. Martin était entouré à ses yeux, d'une auréole de noblesse et de beauté; son riche costume lui seyait à merveille, et jamais, à la cour, quand elle la fréquentait, elle ne se souvenait avoir vu un gentilhomme plus accompli.

Enfin la question qu'elle attendait sortit des lèvres de Martin.

—Il est donc bien vrai, senora, que vous êtes l'épouse de don Guillen de Ménèses?

—Oui, répondit Isabel, pâle de terreur.

—Et que je suis le fils élevé hors de ce mariage?

—Oui.

—Et que, si mon père me reconnaît, personne ne pourra douter que je sois don Juan de Ménèses et Sylva?

—Ton père! s'écria dona Isabel épouvantée, ton père!... et où est-il?

—Il a été fait prisonnier....

—Il n'est pas mort?

—Non....

—Qui te l'a dit cela?

—Tu dis que, souvent, qui l'a rencontré....

—[illegible]

—Dans le palais de la princesse d'Eboli.... et il est fou.... Mon Dieu! mon Dieu!

Et dona Isabel laissa tomber sa tête sur sa poitrine, et se couvrit le visage de ses mains.

—Puisque tu savais le nom de ton père, puisque tu pouvais parvenir jusqu'à lui, pourquoi n'as-tu pas laissé le pauvre aïeul tranquille dans son abandon? Pourquoi venir exiger d'elle le sacrifice de sa présenter à la cour? Pourquoi lui imposer l'humiliation de dire: Je suis dona Isabel de Silva que vous avez crue morte! Voilà mon fils, le fils de don Guillen de Ménèses, reconnaissez-le.

—Parce que vous seule, senora, vous qui m'avez arraché de la maison paternelle, pouvez m'y faire rentrer; parce que vous seule pouvez persuader à mon père que je suis son fils.

—Jamais! exclama dona Isabel.

—Préférez-vous que mon père, quand il va réclamer sa vierge du corrégidor, apprenne que, le croyant mort, elle a été remise aux mains d'un homme qui se dit son fils et qu'il ne veuille pas le reconnaître et réclame de lui ses titres qui lui ont été volés à Bruxelles?... qu'il le traite de voleur?

—Volés!

—Oui, volés.

—Et par qui, par toi?

—Non.... par les Maures. Il leur fallait un instrument, ils vous ont connue, ils ont connu votre histoire, ils ont su que j'étais votre fils.... Ils m'ont fait venir de Flandres, ils m'ont donné de l'or et des titres.... et si demain, mon père ou ceux qui l'entourent me font arrêter, s'ils m'accusent, je serai bien obligé, pour me défendre, de recourir à vous, de vous appeler devant la justice, et alors tout se saura.

—Oh! tais-toi! tais-toi!

—Et ce qui recouvre maintenant le mystère deviendra la fable de la cour, et l'on saura qu'il existe une mère qui a privé son fils de ses titres, de ses droits et de son avenir.

—C'est bien, dit donna Isabel, voyant qu'elle n'avait rien à attendre de Martin; je ne refuserai aucun sacrifice pour le bonheur de mon fils.... Tu dis que tu es riche, Martin?

—Très riche, senora.

—Tu seras donc disposé à faire que ta mère rentre à la cour avec la même splendeur que quand elle a disparu?

—Plus encore.... je l'exige.

—Eh bien! don Juan, quand tu m'auras procuré tout ce dont une dame de mon rang a besoin pour soutenir dignement son nom, c'est-à-dire une demeure convenable, une nombreuse domesticité.... tu pourras disposer de moi.

—Dès demain, senora.

—A quelle heure?

—Demain, dans l'après-midi, je viendrai vous chercher.

A ce moment on frappa à la porte.

—Il faut que tu t'en ailles, lui dit sa mère.

—Je respecte les motifs qui vous pouvez avoir d'abréger notre entretien.... Au revoir, à demain.

—Pas par ici, dit dona Isabel, tu pourrais rencontrer la personne qui a frappé.... Sors par la chambre dans le corridor que cette personne soit entrée, et je viendrai t'ouvrir.

Martin Gil sortit par une autre porte que celle par laquelle il était entré, et sa mère prit une bougie et descendit ouvrir.

C'était la princesse, et un homme enveloppé dans un manteau.

—Adieu, mon Antonio, dit la princesse à voix basse à cet homme.

—Jusqu'à demain, répondit Antonio, car c'était lui.

Le secrétaire du roi s'éloigna, la princesse entra et la porte se referma.

Dona Ana et dona Isabel remontèrent en silence l'escalier.

Quand elles furent entrées dans la chambre que venait de quitter Martin Gil, la princesse se dirigea vers la porte dernière laquelle avait disparu l'aventurier.

—Attendez un peu, senora, dit Josepha, il pourrait se trouver là quelqu'un qui vous verrait.

—Comment!

—Un homme que je vais congédier.... Je vous supplie d'attendre un instant.

Elle sortit, et suivie de Martin Gil, elle descendit et lui ouvrit la porte.

—Jusqu'à demain, lui dit la jeune femme.

—A demain! répondit sa mère.

(A continuer.)

LA MOITIÉ D'UN ŒIL.—Le Louisian Democrat dit: "Nous présumons que quiconque possède la moitié d'un œil peut apprendre, en 5 ou 6 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 37 et 118 Canal.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 1er juillet 1870.

Le marché monétaire est moins facile depuis un ou deux jours; et les capitaux disponibles ont diminué graduellement par suite de la demande d'escompte. Il n'y a pas eu, cependant, de hausse positive, mais quelques transactions ont eu lieu à une fraction au-dessus des taux antérieurs. Le taux précédent est encore, dans les rues, de 10 à 12 par an. les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales et les billets de commerce, de premier ordre, sans garanties collatérales, de 1 à 1 1/2 par mois les bons billets et les billets de second ordre; de 9 à 10 par an le papier hypothécaire No 1 et de 11 à 13 le No 2.

L'or a ouvert à 111 3/4 à 112 contre 112 1/2 à New-York et ferme à 111 7/8 à 112 1/8 contre 112 1/2. On a vendu $2,000 et $10,000 à 112 1/2, $1,000 à 111 5/8, $3,000, $5,000 et $5,000 à 111 3/4, $2,000, $5,000, $10,000 et $15,000 à 112, $2,000, $2,000 et $1,000 à 112 1/8.—On n'a pas annoncé de ventes d'argent. Les demi-piastres américaines sont cotées à — 108, les piastres mexicaines à 3 à — de prime sur l'or.

Dans le change étranger nous avons remarqué une assez grande animation et la hausse de l'or a fait hausser les cours de 1/2 à 3/4 pour cent. Les opérations de change étranger comprennent environ 30,000 livres, dont 2,000 connaissement et 3000 livres à 122 1/2; 3000 livres à 121 3/4, 2000 et 5000 livres à 122, 3000 livres à 121 3/4 à 122, 6000 livres de banquiers à 122 5/8 et 3000 livres de banque à 122 3/4. Dans le change sur France, 100,000 francs, dont 50,000 en change de commerce à 4.68 3/4 et 50,000 de banquiers à 4.55. Le Sterling peut être coté à 121 3/4 à 122 1/2 le bon connaissement à commissionnement. No 1 et clair et 122 3/4 à 123 le change de banque; le change sur France, nominal à 4.68 3/4 à 4.67 1/2 le premier et 4.63 3/4 à — le second.

Le change américain a encore faibli. Les banquiers ont tiré sur New-York au pair à 1/8 de prime par les petites sommes. Les ventes sont: $5,000 et $20,000 en change de commerce, à vue, sur New-York, à 1/4 d'escompte, $10,000 en change de commerce et $80,000 de banque et de banquiers à 1/8, $45,000 de banquiers à 5/32, $10,000 en change de commerce, $10,000 et $40,000 de banquiers à 3/16.

250 actions du Canal de l'Ile-aux-Vaisseaux se sont vendues à 60 cents, 250 et 500 à 15, 1000 à 10, 1000 à 97 1/2, 500 à $1; 200 des Abattoirs Crescent City à $20 50, 50 à $23; 100 de la compagnie de levées de la Vallée du Mississippi à $7.

Il n'a pas été annoncé de ventes de bonds.

$1000 de mandats de la police métropolitaine ont changé de mains à 99 1/4. $1000 (hier) au même taux; $2000 de nouveaux de l'Etat à 84. Les courtiers ont acheté les mandats de l'Etat à 84, les nouveaux, 99 c.—les anciens et 99 c.—les métropolitains, la ville a tenu les premiers à 86 à 87 les nouveaux, 95 c.—les anciens et 99 1/2 les métropolitains.

$2000 de bonds certificats de rachat, sept pour cent, de la ville, se sont vendus, hier, à 95.

Les billets de la ville ont été en demande. A une hausse, $9,000 ont changé de mains, depuis quelques jours, à 3 1/2 pour cent d'escompte. Les détails n'avaient pas été annoncés. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 12 1/2 à 15 et vendu à 10 à 12 1/2 d'escompte.

Nous cotons:

Banque de la Louisiane	— à —	
do de l'Etat de la Louisiane	74 75 à 75 25	
do Mechanics & Traders	47 00 à 47 50	
do du Canal	40 50 à 47 50	
do Union	33 00 à 33 50	
do Citoyens	152 50 à 160 00	
do Nouvelle-Orléans	42 50 à 47 50	
do du Sud	85 00 à 85 00	
do Marchands	— à 56 00	
do Crescent City	25 00 à 26 00	
do d'Amérique	217 00 à 218 00	
do Germania National	110 00 à —	
do Louisiana National	110 00 à —	
do du Peuple	— à —	
Comp. d'Assurance de l'Union	— à —	
do do Hope	74 00 à 76 00	
do do Germania	95 00 à 100 00	
do do Commerciale	— à —	
do do Factors & Traders	91 50 à 92 00	
Comp. du Canal de l'Ile aux Vaisseaux	— à —	
Comp. des Abattoirs Crescent City	22 50 à 23 50	
Comp. de Nav. de la vallée du Miss.	20 50 à 21 50	
Comp. des Levées de la vallée du Miss.	3 00 à 4 00	
Comp. de Pétrole de la Louisiane	7 00 à —	
Compagnie de Glace	— à —	
Compagnie de la Loterie	25 00 à 28 00	
Comp. des Hangars à sucre	54 00 à 56 00	
Association de Prêt sur gage	33 00 à 35 00	
Chemin de fer Pontchartrain	— à 50 00	
do Carrollton	115 00 à 118 00	
do Opelousas	— à —	
do Jackson	7 50 à 7 75	
Presse à Coton de la Levée	71 00 à 72 50	
Chemin de fer de la ville	150 00 à 170 —	
do de la rue St. Charles	— à —	
do Crescent City	71 00 à 72 00	
do Canal et Claiborne	44 00 à 45 00	
do Orléans	65 00 à 71 00	
Comp. du Gaz	— à —	
Bons de l'Etat (vieux)	71 00 à 76 00	
Bons de l'Etat, 1866	70 00 à 72 00	
Bons du Pénitencier 7 00	— à —	
Bons Nordiques, Jac. et Texas 6 00	84 00 à 85 00	
Coupons de l'Etat	85 00 à 90 00	
Bons Levées de l'Etat	76 00 à 77 00	
Bons consolidés de la ville	70 00 à 71 —	
Bonds chemin de fer (coupons de novembre)	71 00 à 72 00	
do de la ville 1 00	58 00 à —	
do do 10 00	97 00 à 99 00	
do do 7 00	78 50 à 79 00	
Bonds Jefferson City	— à 79 00	
Bons du chemin de fer de Jackson	— à —	
Bonds chemin de fer de Jackson, 2me hypothèque	83 00 à 84 00	
Bons du chemin de fer des Opelousas	80 00 à 81 00	
	89 00 à 90 00	
† avec dividende	* ex-coupon	

Bureau d'Espèces et de Change de Brune & Warner, No. 146, rue Gravier, près St-Charles.

Or étranger.	Valeur en or des E.-U.
Souverains Victoria	$4 87
Do vieux	4 80
Billets de la Banque d'Angleterre	4 85
Pièces de 20 francs	3 83
Billets de la Banque de France en francs	19
X Thaler	7 90
X Thaler prussien	7 60
X Guilders, Holl	3 95
Kronen	6 80
Ducats	2 20
Doublons d'Espagne	15 90
Do patriotes	15 85

Argent étranger.	
Argent anglais	4
Do français	18
Piastres mexicaines	1 01
Do espagnoles	1 00
Couronnes françaises	1 01
Do allemandes	1 10
Thaler	90
Thaler prussien—papier	67
Guilders	40
Specie	1 03
Argent espagnol, par once	1 01

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ.—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes commodités du siècle.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Vendredi soir, 1er juillet 1870.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1000 balles prises à une hausse de environ 1/4 c. Nous cotons actuellement: Ordinary 14 3/4 à 15 1/4 c, good ordinary 16 3/4 à 17 1/4, low middling à 17 3/4 à 18 1/4, middling 19, et strict middling 19 1/4 à 19 3/4 c.

ETAT DU COTON.		
Stock en mains le 1 sept. 1869, bal.		770
Arriv. dep. le dern. état	3480	
Arrivé précédemment	1183480	1184290
		1184070
Expédié aujourd'hui	8763	
Expédié précédemment	1114995	1118428
Stock en mains et à bord		65551

TABAC.—Depuis notre rapport de mercredi dernier le marché a été calme. La demande a exclusivement porté sur les tabacs pour Brême. Les ventes ont embrassé 116 et 8 boucauts à des conditions privées. La hausse de l'or n'a un peu amélioré le ton du marché.

Nous cotons comme suit:

	LÉGER.	LOURD.
Gelé	— à —	— à —
Com. to gd lugs	7 — à 8 —	8 à 9
Low leaf	9 — à 10 —	10 à 10 1/2
Medium	9 1/2 à 10 1/2	10 à 11
Bon	— à 12 —	— à 12 —
Fin	12 — à 14 —	— à —
Capes fines	— à —	— à —

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 1er sept 1869, bouc.		7688
Arr. pend. les 3 dern. jours	603	
" précédemment	15987	16590
		24038
Export. pend. les 3 dern. jrs		
" précédemment	11552	
Défalt pour emballer	1493	13082
Stock en mains et à bord		11251

FRET.—Les cahuettes sur les voiliers qui sont dans le port sont presque toutes engagées. Les détenteurs demandent 3/4 d pour Liverpool et 13/8 à 1/2 c pour le Havre. Les taux du fret sur vapeurs pour N. York sont raides à 3/4 c.

SUCRE ET MÉLASSE—Il a été reçu ce matin 53 bls de sucre et 10 bls de mélasse. La demande est bonne et les prix fermes—les approvisionnements sont réduits, savoir: le commun à bon commun à 9 à 10 cts, fair à good fair 10 1/2 à 10 3/4 c, fully fair 11 à 11 1/4 c, prime 11 1/2 à 11 3/4 c, choix 11 3/4 à 12 jaune clarifié 12 à 12 3/4, et blanc 12 à 13 cts. Mélasse inférieure 25 à 35 c, fermentée 60 à 75 c, mélasse recuite des raffineries de la ville 50 à 75 c, golden syrup $1.

ARRIVAGES DE L'OUEST.—Le steamer Edinburg, de Cincinnati, est arrivé ici depuis notre dernier rapport.

FARINE—Le marché est calme et n'a pas changé. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1000 barils dont 40 et 50 barils de double extra à $5 75, 150 de triple extra à $6 12 1/2, 75 de à $6 25, 40 de $6 37 1/2, 150 d'extra fin choix à $6 50, 50 de à $7 75 et 50 à $7 50, 100 de à $7 75 et 50 à $8 12 1/2 le baril.

MAÏS—Le marché est un peu plus ferme bien que les prix de l'article ne soient pas améliorés. Ventes aujourd'hui de 3000 sacs dont 150 de mélangé, en paille, à 92 1/2; 500 de blanc ordinaire mélangé à $1, 100 de blanc mélangé à $1 05, 100 et 1200 de blanc de choix à $1 10 le boisseau.

AVOINE—Le marché est calme et sans changements. Ventes aujourd'hui de 1100 sacs dont 700 de St Louis à 62 c, 100 de Galena à 63 c et 160 à 64 c le boisseau.

SON—200 et 300 sacs vendus à $1 à les cent livres.

FOIN—Calme. 50 balles d'ordinaire de l'Ouest vendues à $20, 50 et 100 de prime à 22, et 150 de choix à $22 50 le tonneau.

PORC—Le mess loird est tenu en lots à $31 50 à 32 et se vend en détail au même prix. L'ordinaire et l'even weight $30 75 à 31 25.

BACON—Dans le bacon, il se fait des affaires en détail très animées à 14 1/2 à 14 3/4 c à la livre d'épaules 18 à 18 1/2 c pour les côtés clear ribbed, 18 1/4 à 18 3/4 c pour les côtés désossés, 19 à 21 1/4 c pour le jambon curé au sucre simple et ordinaire, 22 1/2 à 23 pour le jambon de choix curé au sucre. Un lot de 6 barriques de côtés clear ribbed vendu à 18 1/2 c la livre.

SAINDOUX—Le marché est calme, mais ferme à 15 1/2 à 16 3/4 c pour l'article en tierçons et en barillets 18 1/2 à 19 1/2 c. Le presse de choix commande les hauts chiffres.

VIANDE SALÉE A SEC—les épaules sont cotées à 13 1/4 à 13 3/4 c la livre.

BREAKFAST BACON—Le bacon ribbed de l'Ouest se vend 17 1/2 à 18 c; du désossé 19 1/2 à 20 c, du du Nord 20 c la livre.

WHISKY—Il ne se fait qu'une demande peu active de whisky, aussi la presque totalité du stock ici est tenu sous limites. Nous cotons le rectifié de l'Ouest 95 c à $1 le gallon de basse preuve de $1 05 à $1 10 pour la qualité de choix, Bourbon à $1 25 à $1 35 pour le patenté et $1 50 à $5 pour le pur. 100 barils de rectifié de basse preuve se sont vendus à 95 c le gallon.

FARINE DE MAÏS—Approvisionnement faible et placements en magasin à $5 25 à $5 50 le baril de farine séchée au four.

SEL—La demande de sel de Liverpool est bonne et les prix stables. Nous continuons à coter l'article près des mains de commerçants $1 55 à $1 60 pour le gros et $1 70 à $1 75 pour le fin. Quand de forts lots sont pris dans des entrepôts pour des bateaux, une déduction est faite pour frais de charroi. Le sel des Iles Turques se vend à 50 cts le boisseau. Vente de 1250 sacs, de sel de Liverpool à $1 45 pris en magasin.

RIZ—Il n'y a pas de stock de riz de la Louisiane en premières mains et les commerçants n'en ont que bien faiblement approvisionnés. Les prix sont faibles à 9 1/2 à 9 3/4 c la livre riz de choix et 8 3/4 à 9 c pour le prix de bonne qualité.

BEURRE—Le beurre jaune de choix de l'Ouest et le Goshen de choix n'existent qu'en faibles approvisionnements et sont fermes, mais les grades inférieurs sont presque invendables. Nous cotons le choix de l'Ouest à 24 à 26, l'inférieur est nominal, le Goshen de choix à 35 c et le commun nominal.

FROMAGE—Le stock de fromage est plus que ample et la demande de l'article ne se fait que pour le détail et pour le placement —nous cotons le factory de choix 11 à 13 et 14 c la livre.

SUIF—Le suif de rendement opère au Texas est plus abondant, et la demande pour l'exportation en étant bornées les prix en sont faibles. Nous cotons le prime 9 3/4 à 10 c. la livre.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1870.

Arrivés dans la semaine—1137 bœufs du Texas, 1,857 veaux et veaux d'un an, 26 cochons, 68 moutons.

Vendu—1,186 bœufs du Texas, 1,063 veaux et veaux d'un an, 197 cochons, 1,756 moutons, 1 vache à lait.

A vendre—1,060 bœufs du Texas, 121 veaux et veaux d'un an, 161 cochons, 871 moutons et 1 vaches à lait.

Bœufs du Texas, nourris au mais, 1re qlt., p. liv. nette	11 à	13
Bœufs du Texas, choix, par tête	40 — à	50 00
Bœufs du Johns, 1re qlt., par tête	30 00 à	40 00
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	20 00 à	30 00
Bœufs du Texas, 3e qlt., par tête	16 00 à	18 00
Cochons (stock) par tête	5 00 à	9 25
Cochons, gros, par tête	8 00 à	9 25
Moutons, 1re qlt, par tête	3 50 à	4 00
Moutons, 2e qlt, par tête	2 00 à	3 00
Moutons, 3e qlt, par tête	— à	—
Vaches à lait, 1re qlt, par tête	60 00 à	100 00
Vaches à lait, 2e qlt, par tête	50 00 à	80 00
Vaches du Texas, avec veaux par tête		
Veaux, par tête	7 00 à	12 00
Gros veaux, par tête	7 00 à	15 00
Chèvres par tête	1 50 à	3 00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille, Samedi matin, 2 juillet 1870.

Les grands wharfs étaient, hier soir, couverts de promeneurs qu'y attirait une fraîche brise du Sud-Est. La chaleur, néanmoins, a été excessivement forte pendant la journée.

La lutte entre les deux plus fins marcheurs de la vallée a créé beaucoup d'émotion parmi les habitués du Levée. En se référant aux dépêches télégraphiques, on verra que le R. E. Lee, qui est parti de la Nlle-Orléans, environ 4 minutes avant le Natchez, est arrivé à Vicksburg, 18 minutes avant lui, ce qui fait présager la victoire finale du premier.

Sont arrivés, hier: Le Bart Able, de Bayou Sara; le B. L. Hodge, de la Rivière-Rouge; le John Kilgour, de Vicksburg, et l'Edimburg, de Cincinnati.

Sont partis: Le Henry Tête et le Bart Able, pour Bayou Sara; le Louisville, pour la ville de ce nom.

Parmi les départs d'aujourd'hui, nous signalerons aux voyageurs et aux expéditeurs de la paroisse Plaquemine le Myrtle, capt. A. Albert, lequel fait régulièrement deux voyages par semaine jusqu'à Riceland, laissant la Nlle-Orléans tous les samedis et mercredis matin à 10 heures. M. O. Canton est chargé de la comptabilité.

Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs de la Côte jusqu'à Donaldsonville, et du Bayou Lafourche jusqu'à Lockport, sur le bateau le Rightway, capitaine A. M. Osgood, lequel fera désormais deux voyages par semaine, laissant la Nlle-Orléans tous les mercredis et samedis soir à cinq heures, et partant de Lockport tous les lundis et vendredis matin, afin de faire ses voyages de jour sur le Bayou Lafourche.

Partira aussi aujourd'hui le nouveau bateau le St-John, capitaine W. M. Greathouse. Ce paquebot fera deux voyages par semaine jusqu'à Bâton-Rouge, partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matins à 10 heures, et tous les samedi soirs à 5 heures. M. J. A. Comstock préside à l'administration intérieure et M. F. Bergeron et E. Fortin sont préposés au fret.

Nous appelons aussi l'attention des expéditeurs des Attakapas sur le bateau le Pretender, capitaine Abe Smith, lequel partira ce soir à cinq heures. Il prendra du fret pour le Bayou Chêne, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanmerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages intermédiaires. Mr A. Meyilier est chargé du département des finances.

Nous engageons les expéditeurs et les voyageurs de Vicksburg à se souvenir que le beau bateau le John Kilgour, capt. J. G. Houson, fera désormais ce service à la place du Natchez, partant de la Nlle-Orléans tous les samedis soir, à 5 heures. Il prendra du fret et des passagers pour tous les points intermédiaires. M. H. E. Fillmore est chargé des affaires de bureau et M. Chs. Grice est préposé au département du fret.

Nous appelons aussi l'attention des voyageurs et des expéditeurs de la Rivière Rouge sur le beau bateau le B. L. Hodge, capitaine John Heinn, lequel fait régulièrement un voyage par semaine, jusqu'à Alexandrie, Grand-Ecore, et tous les atterrages intermédiaires, partant de la Nlle-Orléans tous les samedis soirs à 5 heures. M. W. Culbertson est chargé des affaires du bureau et M. T. J. Dowty est préposé au fret.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD.........Président

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT.........$50,000

CLASSE L.

Tirage, le SAMEDI, 16 juill. 1870, à la Nlle-Orléans. HOWARD, SIMMONS & Co.........Contracteurs

PLAN

20,000 billets—Prix du billet: $20 seulement

1 lot de $50,000, soit	$50,000
1 lot de 20,000, soit	20,000
1 lot de 10,000, soit	10,000
1 lot de 10,000, soit	10,000
1 lot de 8,000, soit	8,000
1 lot de 7,000, soit	7,000
1 lot de 6,000, soit	6,000
1 lot de 5,000, soit	5,000
1 lot de 4,000, soit	4,000
1 lot de 3,000, soit	3,000
1 lot de 2,500, soit	2,500
1 lot de 2,000, soit	2,000
1 lot de 1,500, soit	1,500
1 lot de 1,000 ...	
... soit	25,000
20 lots de 500, soit	10,000
370 lots de 100, soit	37,000
440 lots s'élevant à	$240,000

Billets entiers: $20—coupons en proportion.

Lots payables en plein, sans déduction.

Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,

Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

Dépôt du Moulin "Eagle"

A égréner le coton et Dépôt de Machines,

—DE—

WILLIAM L. CUSHING,

Au coin des rues St-Charles et Union, près l'Hôtel St-Charles.

LANE & BODLEY.

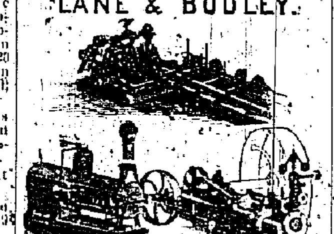

CINCINNATI, O.

DÉPOT DE MACHINES DU SUD,

DE LANE & BODLEY,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union,

L'AGENCE du Sud de ces célèbres moulins à scie et machines de LANE & BODLEY, de Cincinnati, et au No 61 de la rue St-Charles, Nlle Orléans, magasin de W. L. CUSHING qui en a un grand stock qu'il offre aux prix de fabrique. Ces prix sont bien au-dessous de ceux que l'on paye ailleurs et la maison est décidée à envoyer sur le marché du sud que des machines de premier ordre et garanties.

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A ROUES, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS ET TOUTE ESPÈCE DE MACHINES, FABRIQUÉES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les circulaires donnant des détails complets, s'adresser à W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

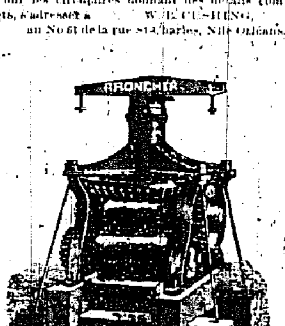

Ce cliché représente le MOULIN A SUCRE le plus puissant qui ait jamais été fait et qui a été fait des prix de fabrique pour 1870. Les petits planteurs sont invités à faire demander des circulaires. Nous avons des moulins qui font de 4 à 12 boucauts par jour.

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles

Le soussigné est le seul agent de la Compagnie des MOULINS "EAGLE" à égréner le coton.

PRESSE A COTON, A MAINS, PORTATIVE, PRESSE INGERSOLL A COTON,

PRESSE A COTON, PERFECTIONNÉE, DE NOYES,

PRESSE A COTON ALBERTSON,

PRESSE A PATENTE DE FOYES,

PRESSE A COTON, PATENTÉE, DE HARTVIS A COTON, NEWELL, AMÉLIORÉ, DE STEDMAN,

MOULINS A MAIS, QUEEN OF THE SOUTH, DE STRAUB,

MACHINES A FAUCHER, DE WALTER A WOOD,

Moulins à sucre Prize, Samson, Vulcans, Hercule, Pacolet, Leviathan, Mammoth et Plantation, de G. L. Squire & Bro.

ÉVAPORATEURS AMÉRICAINS,

MOULINS EAGLE A SUCRE,

MOULINS A SUCRE, SOUTHERN, de Louisville,

ÉVAPORATEURS DE SCANTLIN,

LES BÉLIERS, MACHINES ET BOUILLOIRES PORTATIVES, des fonderies d'Ames,

MACHINES A DESCÉCHER, perfectionnées, de Stedman & Co.

MACHINES à barils et douves de Stedman & Co.

LES CÉLÈBRES SCIES à dents insérées, de R. Hoe & Co.

MOULINS A JAUGER à vapeur, Utica.

MOULINS A MAIS, Nonpareil, patentés, de Sedgebeer.

MACHINES A COUDRE, de Florence.

MACHINES A BATTRE, de Joe & Shoemaker, qui ont obtenu la médaille d'or.

MACHINES A BARDEAUX et à douves, de Fuller & Ford.

Toutes ces machines sont reçues en consignation et se vendent pour le compte des fabricants.

A leur plus bas prix.

Ces établissements ne font que des machines de premier ordre qu'ils garantissent à tous les rapports.

WILLIAM L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, à deux portes au sud de l'hôtel St. Charles.

MACHINES "EAGLE" perfectionnés, à égréner le coton.

La grande demande de l'année dernière a épuisé le stock, et plus de deux cents clients n'ont pu être servis.

La Compagnie, afin de prévenir les désappointements, a augmenté le nombre de ses ouvriers et aura toujours un grand nombre de ces machines à son dépôt de la Nlle-Orléans. Les planteurs peuvent être assurés que toutes leurs commandes seront remplies en s'adressant à W. L. CUSHING, No 61 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. Le prix est fixe, pour la saison de 1870, à $3 la scie.

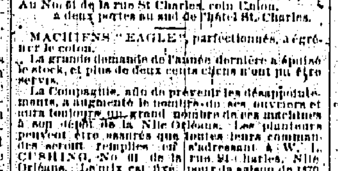

La meilleure machine à coudre du monde.

La machine à coudre de Flore n'est la meilleure qui ait jamais été faite. Tous les acheteurs en sont charmés. Elle a remporté le premier prix à Paris.

C'est la seule qui fasse quatre points distincts, elle fait le même point que la machine de Wheeler & Wilson et quatre autres. Elle n'a pas de ressorts qui se dérangent. On a vendu 21,000 de ces machines l'année dernière en France. Venez les voir au No 61 de la rue de Chartres. C'est la seule machine de premier ordre qui se vende dans le quartier français de la Nlle-Orléans.

Dépôt, pour la vente en gros, au No 61 de la rue St-Charles. W. L. CUSHING, agent.

On demande des agents dans tout le Sud.

VIS NEWELL A COTON, DE STEDMAN.

Ce sont les meilleures pour les grands planteurs. Elles durent toute la vie d'un homme et ont toujours été satisfait. Les prix en ont été réduits de beaucoup. La Foire leur a décerné le premier prix. On demande des agents.

Au No 61 de la rue St Charles, Nlle Orléans.

PRESSE A COTON "EAGLE" D'INGERSOLL.

Introduite par le Gen. P. C. INGERSOLL, inventeur de la Presse à Coton. Notre Foire d'Etat lui a décerné le premier prix. Pour les circulaires, s'adresser à

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St Charles, Nlle Orléans.

PRESSES A COTON D'INGERSOLL.

On en a réduit les prix, car il y en a plus de 4,000 employées dans le pays, dont on est parfaitement satisfait. A vendre par W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St Charles, coin Union.

MACHINES ET BOUILLOIRES DE LANE & BODLEY.

Machines à vapeur et Moulins à scies, de toutes les grandeurs, à l'agence du Sud de LANE & BODLEY, No 61 de la rue St. Charles. W. L. CUSHING, Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY A TRAVAILLER LE BOIS.

Machines de toute espèce, à l'agence du Sud, de Lane & Bodley, No 61 de la rue St. Charles. W. L. CUSHING, Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY, AU PRIX DE CINCINNATI.

Toutes les machines de cette fabrique seront les mêmes à la Nlle-Orléans qu'à Cincinnati—en y ajoutant le prix du fret et de l'assurance.

W. L. CUSHING,

Seul agent de Lane & Bodley,

Au No 61 de la rue St-Charles.

Remèdes du Dr Richau

N'employez que ces remèdes et vous ferez une économie de temps et d'argent; vous conserverez la santé.

$1,000 de récompense à quiconque constatera un insuccès dans un cas quelconque.

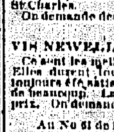

LE BAUME No 1 DU Dr. RICHAU guérit les ulcères, des maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, des maladies de la peau et du cuir chevelu, des scrofules, etc. Il chasse le mercure du sang, qu'il purifie.

LE BAUME No 2 DU Dr RICHAU guérit des affections mercurielles et des rhumatismes.

Prix de l'un ou de l'autre, $5 la bouteille ou deux bouteilles pour $9.

L'ANTIDOTE DU Dr. RICHAU guérit radicalement toutes les affections des voies urinaires. Prix $3 la bouteille.

L'ÉLIXIR D'AMOUR DU Dr. RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et des faiblesses générales chez les jeunes personnes et chez les vieillards.

Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9.

Les remèdes sont expédiés aussitôt que le prix en est reçu. Il n'y a de véritables que ceux qui sont revêtus des mots "DR. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, sole proprietor."

S'adresser à D. B. RICHARDS, No. 228, Varick st. N.-Y.

Agent à la Nlle-Orléans, JOHN FLEMING, Au coin des rues Magasins et Natchez.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,

16 & 18.........ST-LOUIS STREET.........16 & 18

INSTITUTIONS.

Institution de Jeunes Demoiselles

sous la direction de

Mme. FORTIER,

Ancienne Institution DAQUIN,

282.........CHEMIN DU BAYOU.........282

Près Claiborne.

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane,)

BATON ROUGE, LOUISIANE,

FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ETAT

Nouvelle Session.

MAINTENANT en progrès, fermera le dernier mercredi de juin 1870. La prochaine session ouvrira le premier lundi de septembre et continuera pendant dix mois.

Le Bureau Académique

Se compose de professeurs du haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la Littérature, telles qu'elles sont enseignées dans les principaux Collèges ou Universités.

Cours des Études.

Comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de Littérature ou Scientifique au choix; l'autre étude spéciale de Génie et de Commerce.

Librairie, Appareils ou Cabinets.

Une choisie et un splendide Les Cabinets de Minéralogie et de Géologie, les plus grands et les plus complets du Sud, embrassent les immenses Collections de feu Col. Wailes, du Mississippi, et les Cabinets de Topographie, de Géologie et d'examen Botanique de la Louisiane.

Admission

Est accordée aux Cadets n'ayant pas moins de quinze ans, et sachant l'Arithmétique, la Grammaire Anglaise et la Géographie.

Dépenses

Pour tout excepté le linge, pour dix mois, $350 ($20 payable d'avance le ler février, qui ont une traite à vue de 10 jours à 8 pour cent. Les payements pourront être faits par la Banque du Canal ou des Citoyens.

On reçoit les Cadets pendant la session, mais les dépenses ne sont comptées qu'à partir de la date de leur entrée.

Discipline.

Militaire avec exercice tous les jours. Une batterie de quatre canons à été permet d'apprendre aux Cadets de l'artillerie. Uniformes des Cadets, excellents gris, que l'on peut se procurer à l'Institution moyennant $25 par habillement.

Pour plus d'information, s'adresser à

D. F. BOYD, Surintendant, Bâton Rouge, La.

1er mai 1870

Office de l'Université, à la Nouvelle-Orléans, chez Swaftdick & Co. rue du Camp.

Jusqu'à l'entière reconstruction du Collège, détruit récemment par le feu, les exercices de l'Institution ont lieu dans l'édifice de l'Asile à Bâton Rouge, à l'Asile des Sourds et Muets. Localité très saine et spacieuse pour un grand nombre d'élèves. Le nombre durant la dernière session était de 170.

Entrepôt de Tapis.

E. C. PALMER & Co.,

Aux Nos 63, 65 et 67 de la rue du Camp.

VENTES EN GROS ET EN DÉTAIL.

NOUS ferons l'ouverture, dans le courant de cette semaine d'un très grand assortiment de nouveaux articles reçus directement de Liverpool, par le "Castilia," et le "Sorrento." Toutes nos marchandises étrangères sont importées par nous-mêmes. Nous garantissons que nos prix, soit EN GROS, soit EN DÉTAIL, sont aussi bas que ceux d'aucune autre maison des Etats-Unis, et, si l'on veut en juger par soi-même, il ne faut pas chercher des articles au Nord avant d'avoir examiné notre stock. NOUS DEMANDONS LA COMPARAISON.

TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, Trois Fils, Ingrain, Laine, Hollande, Végétiens, Chanvre, etc. DEVANTS DE CHEMINÉS, un magnifique assortiment de toiles en grande variété, TOILES CIRÉES, de toutes largeurs, de 4 à 24 pieds, des fabriques d'Angleterre et d'Écosse; NATTES—Chine, Coco, Belgique, de toutes les variétés, Stores, Rideaux, articles de tapisserie, linge de table, nappes, dessus de tables, etc., etc. Assortiment complet, toutes les variétés.

AYA PANA.

CETTE merveilleuse liqueur, extraite des sucs de la plante de ce nom, ne saurait être trop recommandée dans l'hygiène publique par ses qualités aussi agréables que bienfaisantes.

Il n'est pas, en effet, une liqueur qui puisse lui être comparée; lorsqu'il s'agit de dérangements d'estomac et de rétablir l'organisme altéré par les fortes chaleurs ou toute autre cause; aussi quelle est la famille qui ne voudra l'avoir en sa possession pour l'employer en temps opportun ou en prenant un petit verre à jeun ou après la fête.

Dans les cafés où elle admise dans tous les établissements, on en consomme des liqueurs, toute préférence doit être accordée à l'AYA PANA en raison de ses propriétés éminemment stomachiques et salutaires.

Dans le cas de l'usage des Antilles l'AYA PANA est généralement employée comme un des plus souverains pour remédier la circulation et principalement du foie. Le cri de sa part la dernière.

En vente en détail chez les principaux confiseurs et épiciers.

Et en gros par DEJAN BROS., Seul Agent, 51 rue de la Douane.

Porcelaines de Limoges.

Belles Porcelaines Françaises en détail ou et à vendre en gros par DEJAN BROS. 51 rue de la Douane

JARDIN MAGNOLIA,

AU PONT DU BAYOU.

En face du dépôt des chars de la rue de l'Esplanade.

LE besoin d'un jardin où les familles respectables puissent venir se récréer, se faisant vivement sentir, le soussigné, ayant à de nombreuses sollicitations, a converti le Jardin Magnolia, qu'il a l'intention de rendre le plus beau du Sud.

La course de dimanche, qui vient d'y arriver, Europe, y fera entendre de la délicieuse musique, toutes les après midi. Les plus grands avantages seront accordés aux personnes qui voudront y organiser des piques-niques, ou aux sociétés qui voudraient y donner des soirées, etc.

GEO. MERZ, Propriétaire.

EXTINCTEUR DU FEU BABCOCK.

CETTE INVENTION, la meilleure protection contre l'incendie, a remporté une grande victoire dans la dernière expérience faite dans la rue du Canal.

Elle a remporté le PREMIER PRIX, une magnifique médaille d'argent, à la Foire d'Etat du Texas, contre deux concurrents.

DAVID E. BRADLEY, Agent général pour le Sud.

Rue Carondelet, No 28, Nlle-Orléans.

Pour les circulaires et les demandes d'agences, s'adresser à M. David E. Bradley.

L. A. GUILLOTTE, Agent pour la Nlle-Orléans, 28, rue Carondelet.

Assortiment de machines, et produits pour la vente.

Bureau de Change et de Monnaie,

BRUNE & WARNER,

146 rue Gravier, près de la rue St. Charles.

PAYENT les prix les plus élevés pour toutes monnaies courantes, argent, lingots et billets de banque. Achètent et vendent les bons du gouvernement, les actions et les billets de commerce. Tirage à vue et drafts sur New-York et les principales villes d'Europe.

J. BONTEMPS,

TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR,

182.........RUE POYDRAS.........182

Entre les rues Carondelet et Baronne.

(Établi autrefois rue Bourbon) Nouvelle-Orléans.

Glycérole d'Amandes.

CETTE précieuse préparation enlève les boutons, les rousseurs, les taches de coup de soleil, elle adoucit la peau et lui donne une teinte de satin. Ce n'est pas un mélange vulgaire de poudre, de pâte ou de blanc; les principaux ingrédients en sont la glycérine et les amandes douces qui ont été introduits comme moyens les plus sûrs, les plus efficaces et les plus agréables pour réparer les dommages occasionnés par le soleil. Le glycérole d'amandes met la peau à l'abri des maladies de la peau et empêche le teint. Prix 75 cents la bouteille.

Préparé seulement par F. FREDERICKS, Chimiste.

A vendre dans toutes les pharmacies.

Dépôt général chez FREDERICKSON & HARTE, No 139 de la rue du Canal

F. GONTHIER,

a transporté son ÉTABLISSEMENT DE TAILLEUR,

Au No— de la rue St. Charles.

Vis-à-vis l'Hôtel,

Qu'il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il exécutera les commandes à des prix réduits.

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,

Wagons, Berceaux, Paniers de provision, Paniers à ouvrage, Chaises, Paniers à linge.

IMPORTATEUR DE

Paniers allemands et français, de fantaisie, &c. Aux Nos 23 et 25 de la rue de Chartres, Nlle-Orléans.

Les Sirops de Fruits

MIS EN BOUTEILLES, ET PRÉPARÉS PAR

G. W. DUNBAR & Son,

Ont encore remporté le premier prix pour leurs qualités supérieures et leur pureté. Ils sont mis en bouteilles préparés à la fabrique, Nos 10, 12 et 14 de la rue St Louis et

ASSORTIS D'APRÈS LES COMMANDES.

Également—

Sirops limon, framboises et autres sirops, mis en demi-bouteilles pour le commerce, à des prix réduits.

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce aux plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.

BONNIN & ESCUDIER

Sugar Train.

Patenté le 27 juillet 1869.

CE nouveau système d'équipage à faire le sucre, a reçu l'approbation générale à la dernière foire d'Etat, et à eu la juste de et d'un hommes. Il est destiné dans un temps très rapproché à remplacer le vieux système qui fait un tiers moins, requiert moins de bras pour la fabrication et réalise une économie de combustible. On peut voir ce Train sur plusieurs plantations.

Agent à la Nouvelle-Orléans, M. H. Robertson. Les informations nécessaires, ainsi que les plans, les détails et les commandes seront exécutées avec la plus grande attention.

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

16.........RUE ROYALE.........16

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos. Prix très réduits.

LE CÉLÈBRE

FOURNEAU DE CUISINE

—DE—

P. P. STEWART,

CIRCULAIRE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a conservé sa supériorité, est présenté au public un CHEF-D'ŒUVRE de fonte et un PORTE-CENDRES, qui, ont été ajoutés. On a reconnu que sous le rapport de l'économie et de l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpasse de beaucoup la surface du four, ainsi augmentée de beaucoup la surface du four, ainsi que la capacité des tuyaux; et, quant au nouveau porte-cendres, il empêche la poussière de s'échapper. Le véritable Fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & Co.,

Seuls fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par

E. B. HOGAN,

No 25 de la rue du Canal,

Où on peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau.

Une preuve éternelle de la grande supériorité du

"CHARTER OAK"

SUR TOUS LES AUTRES FOURNEAUX DE CUISINE.

LISEZ CECI:

Un "Charter Oak" qui a servi pendant 13 ans tous les jours.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1869.

JE certifie que j'ai acheté de RICE BROS & CO., en 1856, le PREMIER FOURNEAU "CHARTER OAK" qu'ils aient vendu. On s'en est servi chez moi tous les jours depuis cette époque—c'est-à-dire plus de treize ans. Je recommande le seul appareil au Fourneau "CHARTER OAK" à toutes les personnes qui ont été mettent. C'est le meilleur qui ait été fait. Je crois qu'il n'en est aucun autre fourneau aussi bon.

MME L. E. FOSTER,

No 121 de la rue Washington, Nlle-Orléans.

Ce même fourneau a été exposé à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1869. Plus de 20,000 personnes ont été témoins qu'aucun autre fourneau n'aurait pu durer aussi longtemps et être aussi utile pendant treize ans.

LE CÉLÈBRE FOURNEAU "CHARTER OAK" Est en vente chez OEMICHEN & BOTHIER,

Importateurs et Marchands de Quincaillerie étrangère et américaine.

Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée, et Nouvelle Vieille Levée.

BRILLIANT" DE BUCK.

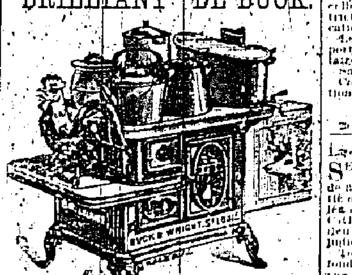

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 500,000

Sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et ont donné entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis.

PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis.

MÉDAILLE D'OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane.

PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

19.........RUE DU CAMP.........19

Et achetez un "BRILLIANT."

H. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 19 de la rue du Camp.

On l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de, réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.

Machine à Coudre de GROVER & BAKER.

1870.

Quatrième Foire de la Louisiane et Première Foire du Texas, tenue à Houston.

Premier prix, comme la meilleure Machine pour familles.

Bureaux: 182, rue du Canal.

Mme ROBERT,

193.........Rue du Canal.........193

ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS.

DENTELLES, CHALES, FLEURS, &C.,

Modes et Façons de robes dans les derniers genres de Paris.

JULIUS LOEFFLER,

(Successeur de CHARLES LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

ET FABRICANT

D'Installations de Gaz, etc.—Dépôt de la manufacture de Tucker.

CANDÉLABRES, &C., EN FER FONDU.

No 126, rue de Chartres, ent. St-Louis et Toulouse, Nouvelle-Orléans.

Pour économiser le travail, et avoir de grandes récoltes,

EMPLOYEZ DU

SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL ET DU NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ

DE STERN.

LES INCOMPARABLES ENGRAIS.

NOIR ANIMAL de tous les degrés constamment en magasin.

LOUIS STERN & BROS., Fabricants. Bureau, No 16 de la rue de Chartres.

JUS DE VIANDE DE BŒUF, CONDENSÉ, DE LOUIS MOREAU.

WAGLEY, MOREAU & CO.,

A Columbia, Texas,

SONT prêts à fournir au public du JUS de viande de bœuf, condensé, en quantité au gré des acheteurs.

L'article est nouveau, c'est le JUS CONSERVÉ sous sa forme la plus pure et celle dans laquelle elle se vend à meilleur marché. Il suffit de le connaître pour l'apprécier. On s'en sert pour la préparation immédiate de soupe, de plats et de sauces, de soupes, telles que julienne, jardinière, macaroni, vermicelle, riz, oignons, tortue, quenue de bœuf, et beaucoup d'autres. La force en est concentrée; elle ne s'altère que par un procédé scientifique, et la quantité à employer dépend entièrement du goût. On peut faire, de suite, un excellent consommé français en ajoutant, à de l'eau bouillante, une cuillerée à café de l'extrait, du sel et du poivre.

Il reste le même pendant des années, dans quelque climat que ce soit.

P. BOUDOUSQUIÉ, Agent-Général, W. G. LYON & Co., Aux Nos. 12 de la rue Tchoupitoulas et 12 de la rue Nlle Levée.

AUX PHARMACIENS.

"EXTRACTUM CARNIS."

—OU—

Extrait de Viande de Bœuf, de Louis Moreau.

Fabriqué par Wagley, Moreau & Co., A COLUMBIA, TEXAS.

WAGLEY, MOREAU & CO. fabriquent cette excellente préparation du jus de viande, pur, sans graisse, gélatine ou os. Une seule livre de cet extrait équivaut à trente trois livres et un tiers des parties solubles du bœuf.

Les personnes qui souffrent d'une mauvaise digestion et celles qui ont besoin d'une nourriture fortifiante; les personnes âgées, les enfants, les dames après leurs couches, comprendront l'utilité de cet extrait qu'on peut prendre, très aisément, sous différentes formes agréables. On l'emploie en médecine et plus encore dans les ménages. Il est précieux en mer et c'est, en outre, un excellent antiscorbutique.

Une petite cuillerée à café donne une assiettée de beef tea parfait.

Il conserve ses vertus, pendant des années, dans tous les climats.

P. BOUDOUSQUIÉ, Agent Général, WHEELOCK, FINLAY & CO., Au coin des rues Magasins et Gravier, Nouvelle Orléans.

AGENCE D'IMPORTATION

—DE—

Travailleurs Chinois.

AYANT conclu les arrangements nécessaires avec une maison américaine des plus honorables de Hong-Kong, les soussignés sont prêts à faire des contrats avec les planteurs et autres, pour la livraison d'un nombre quelconque d'agriculteurs robustes, dociles et expérimentés, venant des provinces intérieures de la Chine, dont le climat se rapproche le plus des régions supérieures et cotonnières du Sud.

Le salaire pour les travaux d'habitation est de $8 (en espèces) par mois—payables tous les mois et $2 retenus jusqu'à l'expiration de l'engagement, pour garantir la fidèle exécution du contrat. Les salaires accumulés seront forfaits en cas de désertion. L'engagement est de trois à cinq ans. Les frais de transport et les autres dépenses seront aussi minimes que possible. Pour les détails, s'adresser à

PALLIN & RATCH,

GEO. JOHN B. WALKER,

Au No 100 de la rue Gravier, Nlle Orléans.

J. K. BAILEY,

246.........Rue du Canal.........246.

VINAIGRE.

Établi en 1850.

ACHAT de cidre, vin et bière aigres.

Achat de barils vides.

MAURY & [illegible]

GALLIER COURT, No [illegible]

Agents de Navires, Agent du [illegible]

COMPLÈTEMENT [illegible] pour le transport [illegible] pour le Sud à si grand [illegible] des entrevues et des correspondances, planteurs et ceux qui possèdent des terres

---

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame SHAW vs. ALFRED KEARNEY.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, treize août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La moitié indivise de quatre terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, des Magasins, Julia et Notre-Dame et désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre; les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le No Un mesure cent trois pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Julia, soixante-dix pieds sept pouces de profondeur sur la ligne latérale du côté du No Deux, et huit pieds deux pouces sur la rue Tchoupitoulas et vingt-quatre pieds deux pouces et deux lignes.

Le No Deux mesure vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur sur la ligne du côté du No Un, de vingt-six pieds sept pouces, et sur l'autre ligne vingt-huit pieds six pouces sur la ligne latérale du côté de la rue Notre-Dame.

Le No Trois mesure trente-trois pieds cinq pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de quarante-quatre pieds six pouces et demi sur la ligne du côté du No Un, et deux cent quatre pieds trois lignes sur la ligne latérale de l'autre côté, ou vingt-sur la ligne du fond de trente deux pieds.

Le No Quatre mesure trente trois pieds neuf pouces de face à la rue Julia sur une profondeur de cinquante-cinq pieds six pouces sur la ligne du côté du No Trois, et quatre pieds sur la ligne du fond de trente huit pieds.

Ainsi qu'il appert d'un plan annexé à un acte en date du 30 novembre 1860, au rapport de William Shannon, notaire public en cette ville, portant vente de la propriété par Wm. E. Leverich au défendeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

THOMAS CARLON vs M. T. GILLANE.

SEPTIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No. 1,364.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, douze de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois terrains situés au Nouveau Faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros huit, neuf et dix, de l'îlet numéro cinquante-huit, d'après un plan par Théo. Seghers, en date du 18 avril 1854, annexé à un acte devant Théo. Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 19 décembre 1856. Les dits terrains sont renfermés par les rues Bons Enfants, Marigny, Morales et Mandeville. Les numéros huit et neuf mesurent chacun trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny, et le No 10 mesure trente pieds de face à la rue Marigny, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Morales.

Acquis de Manuel Elliot et Jean François Legier, par acte au rapport de A. Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 15 juillet 1857.

Cette propriété appartient au défendeur en vertu de l'acquisition qu'il en a faite de John Hardy Dawson, de cette ville, suivant acte passé devant Cyp. Durand, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOSEPH GILBERT vs WILLIAM ROSS.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 1,584.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, deux de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Rochéblave, du Maine et Tonti. La dite portion de terre ayant, mesure américaine, vingt-six pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds, entre lignes parallèles, et fait partie d'un terrain désigné par le numéro deux, d'après un plan dressé par Pilié et architectes, date du 12 mars 1850 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles Seilinger, suivant acte au rapport de Ed. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 16 février 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHAS. T. HOWARD vs J. B. KNIGHT & als.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 1,874.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Daniel Scruggs, un des défendeurs, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de juillet 1870, à 10 heures A. M., à mon dépôt, No. 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une Manufacture de Balais, trouvant au No 79 de la rue de la Commune, saisi au défendeur, déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La dame FANNY FRERET vs HENRY ABEL.

SEPTIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No. 1,434.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, six de juillet 1870, à 10 heures A. M., sur les lieux et au domicile du défendeur, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets appartenant au défendeur et qui se trouvent dans la maison située No. [illegible], dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Banque d'Épargnes de Jefferson vs. Edmund Burk, représentant ses enfants mineurs, Loyella et Edmund-Alexis Burk.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 22,078.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé à Fat Boulinger, paroisse de Jefferson, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro, dans l'îlet numéro soixante-huit, borné par les rues Apollo, Marengo et Constantinople, suivant un plan dressé par [illegible] Magne, notaire public en cette ville, en date du 6 avril 1875.

Le dit terrain mesure, conformément au plan, trente-sept pieds de face à la rue Apollo, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs en vertu de l'acquisition qu'ils en ont faite de Joseph M. Muir, suivant acte au rapport de T. J. Beck, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 8 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette crée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pourvu que le prix offert suffise à payer tout ce qu'il y a de dû sur l'hypothèque en faveur du demandeur, ainsi que pour les frais et toutes les charges qui grèvent la propriété; l'acquéreur fournira son billet avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur payera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, s'élevant ensemble à la somme de $175 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Alfred C. Robertson vs James McGlinnegar et al. (Emilie Jeanne Robinson, épouse de W. W. Freeman, et W. W. Freeman.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,898.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. Un terrain désigné par le numéro Dix, d'après un plan dressé par J. Communy, arpenteur, daté du 1er mars 1857, du dit îlet numéro Quatorze, dans le Deuxième District de cette ville, contenant vingt-deux pieds, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Peter; sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

2o. Une moitié du terrain désigné par le numéro Onze, suivant le dit plan, situé dans le même îlet et District, et contient sur le terrain sus-décrit, mesurant, mesure française, quinze pieds de face à la rue Peter, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains numéro Dix et moitié du terrain numéro Onze, appartenant à la défenderesse, la Dame Emilie Jeanne Robinson, épouse de W. W. Freeman.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FRANÇOIS LIMONOY vs. GEORGE MALCOLM & ROBERT MALCOLM.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 3,141.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-sept de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, au faubourg Lacourse, composé de deux terrains, désignés par les numéros trois et quatre, d'après un plan particulier, dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 5 novembre 1858, déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, sous le No 22.

Le No. quatre mesure seize pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Apollo, sur soixante-trois pieds deux pouces et trois lignes de profondeur. Le dit terrain est à la distance de soixante-quatre pieds de l'encoignure de la rue Erato.

Et le No trois mesure quinze pieds onze pouces de face à la rue Apollo, sur soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur.

Les dits terrains font partie d'un terrain situé dans l'îlet numéro quatre-vingt-trois du dit faubourg Lacourse, borné par les rues Apollo, Nayades, Erato et Clio, désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par B. Lafon, alors voyer, daté du 15 juin 1807.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux défendeurs pour en avoir hérité de leur mère, Jeanne McCall, veuve de George Wood, ainsi qu'il appert du jugement de la dite succession, portant le No. 9,826 de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

THOMAS W. ROTHICK vs HARVEY GUILD.

SEPTIÈME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 2,013.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Girod, Julia et Ste-Marie, désigné par le numéro H du dit îlet.

Le dit terrain mesurant vingt-sept pieds de face à la rue St-Charles, sur cent quarante-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'à la rue Ste Marie sur laquelle il a une façade de vingt-sept pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No 189 de la rue St-Charles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

D. B. Macarty vs Francis Mouney.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,916.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, quinze juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro [illegible], borné par les rues Dauphine, St Philippe, Bourbon et Ursulines, et [illegible], sont contigus et sont désignés par les numéros quatre (4) et cinq (5), suivant un plan daté d'avril 1836, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, et mesurant chacun, mesure anglaise, trente pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les dits terrains appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite à Henry Stiehl, suivant acte au rapport de Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 28 février 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette crée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pourvu que le prix offert suffise à payer tout ce qu'il y a de dû sur l'hypothèque en faveur du demandeur; l'acquéreur fournira son billet avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété, vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur payera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c., s'élevant ensemble à la somme de $250 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

ROBERT SCHELL vs GEORGE C. BOGERT.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,675—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, treize de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o. Un terrain situé au faubourg Livaudais, ci-devant paroisse de Jefferson, et à présent Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Treize de l'îlet numéro [illegible], suivant un plan dressé par [illegible], déposé en l'étude de Philippe Harvey et de la Dame Marie Adèle Lemonier, en date du [illegible].

2o. Une portion de terre située au dit faubourg et dans la dite Paroisse Troisième District de la Nouvelle-Orléans ayant soixante-deux pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de cent cinquante pieds.

3o. Un terrain situé au Faubourg Livaudais, ci-devant paroisse de Jefferson, et à présent Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No Trois dans l'îlet numéro soixante-un, suivant le plan général du dit faubourg, mesurant quarante pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur.

4o. Une portion de terre ayant un même terrain à la rue St Joseph et face à la rue des Magasins, désigné par le numéro quatre dans l'îlet No Soixante, sur la ligne du plan dressé.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louis F. Odhaus et Emile Fellows, notaire public, en cette ville, en date du 25 juin 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FRANÇOIS LACROIX vs MARTIN JOÉ.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,599—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, trente de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trente-six, Trente-sept et Trente-huit, dans l'îlet numéro six cent, borné par les rues Broad, Gravier, Perdido et White, d'après un plan dressé par Castaing & Colliot, architectes, le 20 mars 1854 et déposé en l'étude de A. L. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes: les numéros Trente-sept et Trente-huit, chacun trente-un pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Gravier, et la numéro Trente-six mesure trente-cinq pouces et trois lignes de face à la rue Gravier, tous trois sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de M. Burgoin, suivant acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville, en date du 18 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LE DR J. F. SEGUIN vs HARVEY GUILD.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1,425.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Girod, Julia et Ste Marie, désigné par le numéro H du dit îlet.

Le dit terrain mesurant vingt-sept pieds de face à la rue St Charles, sur cent quarante-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'à la rue Ste Marie sur laquelle il a une façade de vingt-sept pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No 189 de la rue St-Charles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette crée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La dame AMANDA REYNOLDS vs MARTIN CAREY.

La dame JOHNNA HAYDEN, épouse d'Edward Hayden, dûment autorisée, vs LE MÊME.

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, Nos. 1,582 et 1,588.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalia, Melpomène, Liberty et Benton, désigné par le numéro "Treize" d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté du 20 mars 1854 et déposé en l'étude de T. J. Beck, notaire public en cette ville, le dit terrain mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Thalia, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

2o. Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalia, Melpomène, Liberty et Benton, composé de l'encoignure de la rue Liberty, ayant une profondeur de quarante pieds de face à la rue Liberty.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

3o. Une portion de terre située dans les mêmes îlet et District, composée de la totalité du terrain désigné sous le No 5, d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 9 avril 1819 et déposé en l'étude de W. Christy, ci-devant notaire public en cette ville, et de la portion du terrain désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par J. Dunbar, ci-devant voyer.

Le terrain désigné par le numéro six, d'après le plan déposé en l'étude de Wm Christy, ci-devant notaire public en cette ville, appartient au défendeur, Martin Carey, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Carl Kohn, suivant acte au rapport de Wm. L. Poole, notaire public en cette ville, en date du 10 avril 1852, et le terrain désigné par le numéro six, d'après le plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville, appartient au dit défendeur, Martin Carey, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Henry Cassidy, suivant acte au rapport de Wm L. Poole, en date du 24 novembre 1850.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Toutes les susdites propriétés étant bien de communauté qui a existé entre le défendeur et sa défunte épouse, Brigitte Cain.

Saisies dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

D. F. WIRE vs la Dame C. McGUIRE.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 23,256.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Joseph, Julia, des Magasins et du Camp, désigné par le numéro Quatre d'après un plan dressé par L. Surgi, ci-devant voyer, daté du 24 mai 1818 et déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, une copie du quel plan est annexé à un acte au rapport de P. C. Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 27 octobre 1862.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente-un pieds deux pouces de face à la rue St Joseph, sur quatre-vingt-onze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec un usage d'une allée du côté de la rue des Magasins, ouvrant sur la rue St Joseph, de cinq pieds de largeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No. 140 de la rue St Joseph.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Dame Marguerite Hickey, épouse séparée de corps et de biens de M. Gernon, suivant acte au rapport de Wm J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 27 juillet 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JEAN SAUVAGE vs la Veuve ANTOINE GRAS, LA Dame JOURNOUSSEAU et son époux, la Dame WM. FARRAGUT et son époux, la Dame P. MACHRAU et son époux, et autres.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,850.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, cinq de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Amour (ou des Remparts), St-Ferdinand, des Craps et du Port—Les dits terrains sont désignés par les numéros Dix-Huit et Dix-Neuf, et mesurent ensemble, d'après un plan d'Henry Griffon, daté du 17 février 1860 et déposé en l'étude de Joseph R. Marks, ci-devant notaire public en cette ville, et: Le numéro Dix-Neuf, d'après un plan déposé en l'étude de Félix de Armas, alors notaire public en cette ville, en date du [illegible], vingt-un pieds de face à la rue d'Amour (ou des Remparts), sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte d'hypothèque consentie par la Dame Veuve Gras et autres en faveur d'Armand Pollerin, au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 21 janvier 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

H. HANSELL vs J. A. PICKERT et al (J. A. Pickert & Wm H. Hanney).

COUR DU DEUXIÈME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse Jefferson—No 3014—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, huit juillet 1870, à 11 heures A. M., sur les lieux et après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets de toute description qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur Wm. H. Hanney et située Avenue St-Charles, près la rue Valmont, dans le Sixième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO. G. Vincent, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 2 juillet, à 10 heures du matin, aux Nos 61 et 63 de la rue de la Douane:

Un assortiment de Brodequins, Chapeaux de feutre, de laine, paille et Panama, Articles de mercerie, etc., en paquets, manchettes et cravates.

PAR D. E. MORPHY.

Whiskey, Sherry et Dame-jeannes.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 2 juillet, à 10 heures et demie du matin, au magasin No 37, rue des Magasins.

4 barils whiskey Bourbon; 1 do Sherry; 24 dame-jeannes de 5 gallons, 8 do 2 do

Conditions—Comptant.

Savon! Savon! Savon!

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 2 juillet, à 10 heures, A. M., dans ses salles de vente, au magasin, No 37, rue des Magasins.

25 caisses savon.

Conditions, comptant.

Foin! Foin! Foin!

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 2 juillet 1870, à 10 heures, A. M., sur la Levée, au pied de la rue Lafayette.

50 balles de foin Ouest en bon ordre.

Conditions—Comptant.

Farine. Farine. Farine.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu aujourd'hui SAMEDI, 2 juillet 1870, à 10 heures du matin, A. M., sur la Levée, au pied de la rue Gravier, pour le compte de qui il appartiendra—

61 barils farine, légèrement avariés, ex J. Lee.

Conditions—Comptant.

Cloison de Bureau, vitrée; Meubles et Installations de bureau.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 2 juillet 1870, à 11 heures du matin, au magasin No 70 de la rue Gravier—

Une cloison de bureau, vitrée, meubles et installations, bureaux, etc.

Conditions—Comptant.

PAR O. VALETON.

O. VALETON,

ENCANTEUR.

No 13, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, épiceries, saindoux, porc, graisse, beurre, huile, morue, vins de toutes qualités, fromage, amidon, etc., etc.

LA BANQUE D'ÉPARGNES DE JEFFERSON vs. E. BURTHE et als.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,402—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre terrains situés dans le Sixième District de cette ville, ci-devant ville de Jefferson, dans l'îlet numéro quatre, borné par les rues de la Levée, Bordeaux, Valence et Jersey, désignés par les numéros [illegible], d'après un plan dressé par H. Moellhausen, arpenteur, et dont copie est annexée à un acte au rapport de E. B. Penny, ci-devant notaire public, en date du 11 avril 1867.

Les dits terrains mesurent, conformément au dit plan, savoir: les numéros six et deux, chacun, trente pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de cent cinquante pieds. Le numéro onze a une largeur de trente pieds deux pouces de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de cent cinquante pieds. Le numéro un a trente pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de cent cinquante pieds. Et le numéro dix-neuf, contigu au numéro un, mesure trente pieds de face à la rue Jersey, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Emmanuel Burthe, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Mary A. Cazabat, suivant acte au rapport de Jos. D. Augustin, notaire public en cette ville, en date du 3 mai 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

M.-A. WINEHILL & GEORGE HALFREY vs MARIETODD & MARGUERITE TODD, épouse de JAMES E. STEPHENS.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,212.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, des Magasins, du Camp et Philippa, mesurant chacun vingt-six pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de cent-vingt-un pieds et un pouce et se composant de la portion inférieure du numéro Douze.

Les quels terrains sont désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du [illegible] et déposé en l'étude de T. Tureaud, ci-devant notaire public en cette ville, et annexé à un acte en date du 17 mars 1857 et désigné sous le No. 19, en l'étude de E. Strawn, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défenderesses au moyen de l'acquisition qu'elles en ont faite de Judah Hart, suivant acte au rapport de W. J. Castell, notaire public, en cette ville, en date du 12 octobre 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

AUGUSTUS C. DENOUVION vs. Madame REBECCA McKNIGHT, veuve d'AUGUSTUS S. DENOUVION.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 291—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, treize juillet 1870, à midi, à l'adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et avantages qui s'y rattachent et y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Front et Girod, étant les lots numéros sept, huit, neuf et dix, et une certaine portion de terre contiguë au numéro dix, et désignés sur les numéros sept, huit, neuf, dix et portion du dit plan, dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, daté du 17 octobre 1838, déposé à l'étude de J. H. Lund, ancien notaire public en cette ville.

La dite quatre lots mesurent, mesure américaine, savoir: le numéro sept, trente pieds un pouce de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds; le numéro huit, vingt-huit pieds de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds. Le numéro neuf mesure trente-cinq pieds de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de cent pieds.

Le lot numéro dix a une façade de vingt pieds sur la rue Fulton.

Les propriétés ci-dessus ont été acquises conjointement par les feu Lewis A. Varney et W. H. Rogers, en vertu de l'acquisition qu'ils en ont faite de la Compagnie de la Banque de la Louisiane, suivant acte au rapport de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 28 février 1853.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vins--Liqueurs---Provisions--&c.

J. CAZAUX, Bordeaux. M. VERGNOLE, Nouvelle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE,

73.........VIEILLE-LEVÉE.........73

MAISON FONDÉE EN 1851.

IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsh, Vermouth, Cordiaux et Liqueurs, Marasquin, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Cacao à la vanille, Crème de Moka, Fruits à l'eau-de-vie.

Prix modérés et qualité supérieure.

R. PIAGGIO,

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

Au coin des rues Canal et Tchoupitoulas.

SPÉCIALITÉ D'ÉPICES.

Il offre à vendre du POIVRE trillé de Singapour (En douane et droits payés.)

PIMENT (ALSPICE),

CANELLE,

CLOUS DE GIROFLE,

MUSCADE,

GINGEMBRE.

Et a constamment un grand assortiment de WHISKY BOURBON et WHISKY rectifié.

WHISKEY CHICKEN COCK.

CE célèbre WHISKEY BOURBON, VIEUX et GARANTI PUR, de tous les âges et de tous les prix, dans les meilleures futailles, est offert au commerce, en gros seulement, à très bon marché et à des conditions avantageuses.

NOUS EN AVONS CONSTAMMENT UN TRÈS GRAND STOCK.

COBB, DOLBONDE & CO.,

Seuls agents, au Sud,

No 60 rue des Magasins.

G. W. DUNBAR & SON,

12 et 14.........RUE ST-LOUIS.........12 et 14

Nouvelle-Orléans,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—de toute espèce de—

Liqueurs françaises, Anisette, Curaçao, Marasquin, Figues de la Louisiane, fraîches, En boucaux et dans des boîtes en ferblanc; FABRICANTS des

SIROPS DE FRUITS

Qui ont remporté le prix.

SUCRES-MÉLASSES.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucre en morceaux et Sucre en poudre.

A. THOMSON & CO.,

No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiana et Chalmette.

A. THOMSON & CO,

No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes, de différentes qualités.

A. THOMSON & CO,

No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitation.

A. THOMSON & CO,

No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts

A. THOMSON & CO,

No 48 de la rue Tchoupitoulas.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Anale Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma bière et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres, à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la bourse, à côté des bureaux de M. C. E. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FRANÇOIS FERNANDEZ.

Articles de Paris, arrivés par le steamer Amazon, à l'encan.

PAR FRANÇOIS FERNANDEZ, Encanteur—Aujourd'hui, SAMEDI, 2 juillet, à 10 heures du matin, à son magasin de la rue de Chartres [illegible]. Un grand assortiment d'articles de Paris, tels que: Porcelaines, cristaux, bijouterie, etc., etc.

PAR F. ROGER & CO.

Vendu, sans réserve,

300 paniers Bottes, [illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER

Terrains à Mandeville, Paroisse St-Tammany.

Vente pour opérer un Partage.

Marguerite Dupart, épouse de Gustave Tio, Julie Eugénie Dupart, épouse de Eugène [illegible].

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur—Bureau No 11, Passage de la Bourse—SAMEDI, [illegible], au Quartier, à midi, seront vendus, à la Bourse des Négociants [illegible]

QUATRE LOTS DE TERRE situés à Mandeville, désignés par les numéros [illegible]

PAR B. J. MONTGOMERY.

Meubles—Meubles—Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY [illegible]

Succession d'ETIENNE CORDEVIOLLE.

Bâtisse basse, en briques [illegible]

PAR [illegible]

Bandages [illegible]

H. [illegible]

Au No. 93 de [illegible]

Le Dr. J. BRADFIELD

"Female Regulator"

Le Meilleur Ami

DES FEMMES.

[illegible]

Le Remède Indien des Montagnes Rocheuses, du Dr. IDAHOE.

LE REMÈDE INDIEN DES MONTAGNES ROCHEUSES, du Dr IDAHOE, guérit la débilité, des maladies de la peau, les rhumatismes, les vaisseaux, les plaies, les ulcères de la lèpre, de la gale, des maladies de l'épine dorsale, des maladies des yeux, des maux de tête, et [illegible].

Il n'y a rien de comparable pour la chevelure, qu'il embellit et adoucit, et lui rend sa couleur primitive.

Pour les Hémorroïdes, les Cors et les Oignons.

L'Onguent Indien du Dr IDAHOE est la préparation par excellence pour les hémorroïdes. Il enlève l'inflammation, et le malade est soulagé immédiatement. Il est tout aussi efficace pour les cors et les oignons, qu'il amollit après quelques applications.

A vendre par tous les pharmaciens et au dépôt de médicaments patentés de Fleming, au coin des rues Magasins et Natchez.

Bureau général au No 23 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, Lne., et au bureau de A. Bouchard. Pour les certificats, voir notre brochure.

Tout le Monde en prend.

AMERS DE BRADY, pour les Familles.

Le meilleur Tonique du monde.

QUI a remporté le premier prix aux Foires de la Louisiane, du Kentucky, de l'Indiana, du Missouri, de l'Alabama, etc. A vendre par [illegible] VANHORN & CO.

ENTREPOT DE RIZ,

A la Nouvelle [illegible]

A. M[illegible]

43.........Rue [illegible]

DOUANE [illegible]

TOUJOURS en mag[asin] DE RIZ.

Ordres prompte[ment]

MARIE LEVET [illegible]

CINQUIÈME C[OUR] [illegible]